

**Fiche d’information assurance hospitalisation Pegasus asbl**

**Assurance hospitalisation coopérants**

**But de l’assurance :**

* Assurer les frais d’hospitalisation lors du retour d’un coopérant en Belgique suite à des problèmes de santé, à rapatriement ou changement de statut de coopérant.
* Assurer les frais d’hospitalisation de manière complémentaire dans le pays d’origine soit la Belgique lors de son retour durant une période de vacances.

**Garanties**

Hospitalisation

Remboursement des coûts médicaux en cas d’hospitalisation (**y compris l’hôpital de jour**), dont

* le séjour, les honoraires médicaux, les examens, les traitements et les médicaments ;
* les prothèses et appareils médicaux repris sur la facture d’hospitalisation.  
  +
* les accouchements à domicile (remboursement forfaitaire) ;
* les frais de séjour pour les parents qui accompagnent leur enfant à l’hôpital (rooming-in) ;
* les prestations médicales non remboursées par la mutuelle ;
* le transport vers l’hôpital et les transferts entre 2 hôpitaux ;
* …

Franchise indexée : base 99,16 €

Pré et post

Remboursement des coûts médicaux ambulatoires liés à une hospitalisation, exposés **1 mois avant et jusqu’à 3 mois après l’hospitalisation.**

* médicaments (y compris les bandages (plâtrés) et les attelles ;
* honoraires médicaux (médecin traitant, spécialiste,...) ;
* honoraires paramédicaux (kinésithérapeute, orthopédiste, ...)
* soins infirmiers et à domicile ;
* prothèses et adjuvants orthopédiques (verres de lunettes, lentilles de contact, appareils auditifs, béquilles...).​

Maladies graves

Remboursement des coûts médicaux ambulatoires pour le traitement de 30 maladies graves, dont Affectations rénales traitées par dialyse, Brucellose, Cancer, Charbon, Choléra, Diabète (type 1 et 2), Diphtérie, Dystrophie musculaire progressive, Encéphalite, Fièvre paratyphoïde, Fièvre thyphoïde, Hépatite virale, Leucémie, Maladie d’Alzheimer, Maladie de Creutzfeldt-Jacob, Maladie de Crohn, Maladie de Hodgkin, Maladie de Parkinson, Maladie de Pompe, Malaria, Méningite cérébro – spinale, Mucoviscidose, Poliomyélite, SEP, SLA, Sida, Tétanos, Tuberculose, Typhus et Variole.

Les couvertures sont égales à celles décrites dans la garantie [pré- et post-hospitalisation](http://ifhomep.portima.aginsurance.be/FR/products/hc/private/hospitalization/Pages/PreAndPostCare.aspx)

L’indemnisation n’est pas liée à une hospitalisation éventuelle.

Option universitaire

* + pas de contribution personnelle d’application dans le coût de la chambre et supplément d’honoraire

**Condition d’affiliation**

* être affilié à l’ORPSS
* disposer d’une adresse en Belgique

Clausule prévue dans la police – coopérant d’ONG

Les garanties du contrat sont d’application uniquement en Belgique.

Les hospitalisations à l’étranger ne sont pas couvertes à l’exception d’une période de vacances prise par l’assurée. L’assuré est tenu de prévenir l’assureur avant son départ en vacances en précisant la période exacte ainsi que le pays de destination.

***L’option Universitaire :***

*Concept*

*Certains hôpitaux facturent des suppléments considérables pour un séjour en chambre particulière. Grâce à l’Option universitaire, votre client est exempté de la part personnelle de 50% de la facture dans certains hôpitaux.*

*Cible*

*Tous ceux qui, en cas d’hospitalisation, souhaitent opter pour une admission en chambre particulière de l’Institut Bordet, de l’hôpital Erasme ou du CHU St-Luc à Bruxelles.*

*Garanties*

*La*[*segmentation hospitalière*](https://ifhomep.portima.aginsurance.be/FR/products/hc/usefulllinks/hospitalsegmentation/Pages/HospitalSegmentation.aspx)*, reprise dans chaque contrat AG Care Hospitalisation, assure à votre client un remboursement total  de ses frais d’hospitalisation dans la plupart des hôpitaux. Certains hôpitaux universitaires et/ou bruxellois facturent des suppléments supérieurs à la moyenne en cas d’hospitalisation en chambre individuelle. Si votre client choisit une chambre privée pour raison personnelle dans l'un de ces hôpitaux plus coûteux, il devra régler lui-même 50 % de la facture. L’option universitaire donne à votre client la possibilité d’être exempté de ces 50 %.*

* *Exonération de la cotisation personnelle en cas d’hospitalisation en chambre particulière à l’Institut Bordet, l’Hôpital Erasme et le CHU St. Luc à Bruxelles.*

*La police d'hospitalisation est destinée aux coopérants, aux expatriés ... qui sont rentrés en Belgique ou qui s'y trouvent temporairement ou en vacances*

*Il y a aussi une couverture assistance inclut, medi-assistance, voyez pg. 19 dans les conditions générales en pièce-jointe.*

*Pour tout voyage long-courrier à l'étranger, nous recommandons systématiquement de souscrire une assurance assistance, malgré la garantie éventuelle de la police d'hospitalisation*.